

Personnes prises en charge pour VIH en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladie due au virus de l'immunodéficience humaine (VIH), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) (diagnostic principal ou relié) ou en psychiatrie (diagnostic principal ou associé) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4, et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une infection par le VIH comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement du VIH/SIDA dans l'année n, et/ou personnes ayant eu un acte de biologie médicale spécifique au traitement du VIH/SIDA dans l'année n

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 151 300 personnes prises en charge pour VIH, dont 33% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 50 ans et 51 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 3%, dont 29% sont des femmes. Dans l'ensemble, 84% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le VIH. Le taux brut tous régimes confondus est de 2,28‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 2,29‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 3,5‰ sont prises en charge pour VIH, contre 2,45‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 4,37‰ contre 2,45‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour VIH par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	600	11 700	46 800	28 500	10 600	3 000	101 100
Taux brut	0,1‰	1,56‰	5,73‰	7,12‰	3,08‰	1,14‰	3,19‰
Femmes							
Effectif	500	6 500	28 100	10 600	3 400	1 200	50 200
Taux brut	0,09‰	0,8‰	3,21‰	2,45‰	0,89‰	0,3‰	1,45‰
Total							
Effectif	1 100	18 100	74 900	39 000	14 000	4 200	151 300
Taux brut	0,1‰	1,17‰	4,43‰	4,7‰	1,92‰	0,64‰	2,28‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour VIH par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	8 100	2,15‰	2,16‰	3 600	0,88‰	0,88‰	11 700	1,49‰	1,50‰
Bourgogne-Franche-Comté	2 100	1,62‰	1,59‰	1 000	0,70‰	0,71‰	3 100	1,14‰	1,14‰
Bretagne	2 900	1,82‰	1,80‰	1 400	0,83‰	0,85‰	4 300	1,31‰	1,31‰
Centre-Val de Loire	2 600	2,19‰	2,19‰	1 600	1,24‰	1,27‰	4 300	1,70‰	1,71‰
Corse	300	2,16‰	1,97‰	200	1,20‰	1,11‰	500	1,66‰	1,53‰
Grand Est	4 500	1,81‰	1,80‰	2 100	0,77‰	0,78‰	6 700	1,27‰	1,27‰
Guadeloupe	1 100	6,36‰	6,24‰	800	3,73‰	3,42‰	1 900	4,91‰	4,63‰
Guyane	1 100	12,02‰	15,73‰	1 100	10,76‰	12,88‰	2 200	11,33‰	14,27‰
Hauts-de-France	4 200	1,47‰	1,49‰	1 900	0,63‰	0,63‰	6 100	1,03‰	1,04‰
Ile-de-France	38 800	6,74‰	6,88‰	20 800	3,29‰	3,26‰	59 500	4,94‰	4,98‰
Martinique	800	5,10‰	4,99‰	500	2,42‰	2,23‰	1 300	3,60‰	3,40‰
Mayotte	100	1,97‰	2,50‰	100	1,88‰	1,83‰	200	1,92‰	2,17‰
Normandie	2 800	1,78‰	1,77‰	1 400	0,85‰	0,86‰	4 200	1,29‰	1,30‰
Nouvelle Aquitaine	7 800	2,75‰	2,69‰	3 300	1,07‰	1,07‰	11 200	1,87‰	1,85‰
Occitanie	8 900	3,14‰	3,10‰	3 400	1,11‰	1,11‰	12 300	2,08‰	2,07‰
Pays de la Loire	3 500	1,94‰	1,97‰	1 800	0,94‰	0,95‰	5 400	1,42‰	1,45‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 100	4,09‰	4,03‰	4 200	1,55‰	1,54‰	14 300	2,76‰	2,73‰
Réunion	1 000	2,17‰	2,28‰	600	1,14‰	1,19‰	1 500	1,63‰	1,70‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour VIH par classe d'âge en 2019**

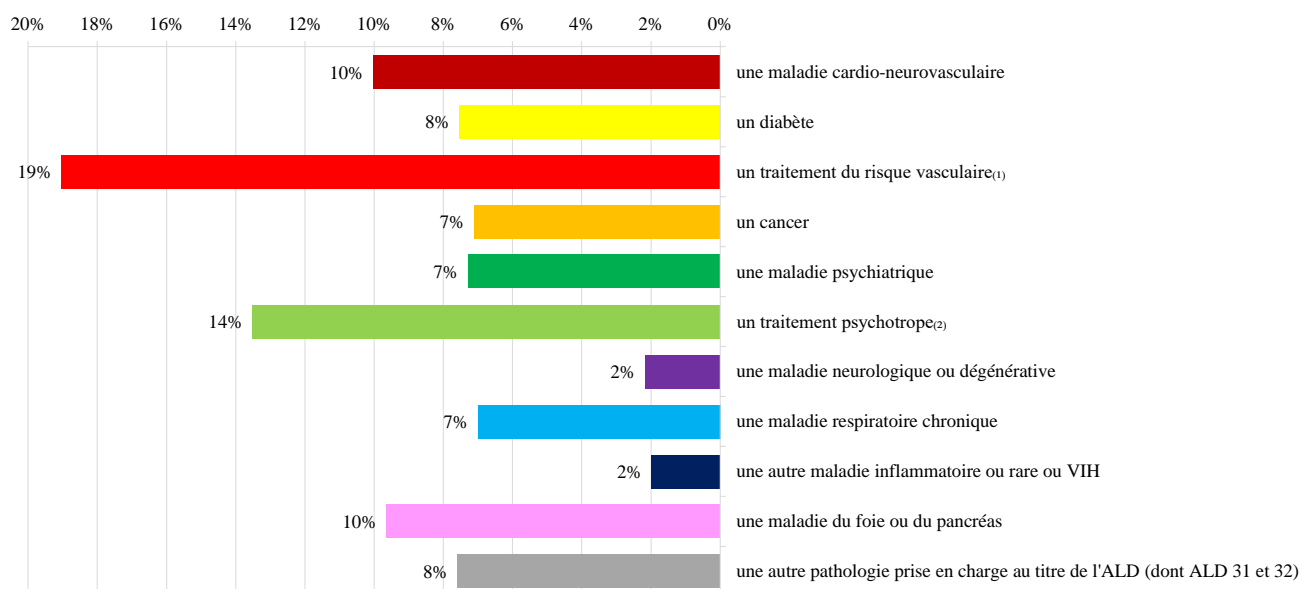
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	300	500	300	200	1 300
Effectif total	1 000	15 300	64 800	33 100	11 800	3 400	129 400
Taux brut	-	0,17%	0,52%	1,42%	2,46%	5,74%	1,02%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour VIH décédées en 2019 sont respectivement de 61 ans et de 60 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour VIH,
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 216 millions d'euros (0,7%) sont attribués à la prise en charge pour VIH :

- 1 069 millions d'euros pour les soins de ville (88%)
- 98 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (8%)
- 50 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (4%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 8 040 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour VIH est de 4,02%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,04 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au VIH est de -5,17%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -7,68%.